

LE FRONDEUR

15 C^{MES} LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENT UN AN (55)

BUREAU RUE DE METUVE

LA BELGIQUE ET LE CONGO



FERA-T-ELLE LE PLONGEON?

31959

ABONNEMENT : Un an fr. 7 00 Franco par la Poste Bureaux 12 - Rue de l'Etuve - 12 A LIÈGE Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES : La ligne fr. » 50 RÉCLAMES : Dans le corps du journal La ligne » 1 00 Fait-divers » 3 00 On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Respect à la magistrature.

S'il est une rengaine dont usent et abusent les journaux doctrinaires ou catholiques — selon le cas — c'est celle qui concerne le respect dû à la magistrature.

S'il arrive qu'un journal clérical se plaigne d'une condamnation à lui infligée par un tribunal quelconque, vite la presse doctrinaire prend ses airs les plus indignés.

— Voilà comment le cléricalisme entend le respect dû à la magistrature ! s'écrient ces jésuites du libéralisme.

Et le journal incriminé de protester avec énergie de son respect pour les magistrats qui l'ont condamné.

La même comédie se joue — avec un simple changement dans la distribution des rôles — quand c'est un journal libéral qui est condamné.

En général, le dévouement de ces farces reste le même, doctrinaires et cléricals protestant de leur respect pour la magistrature.

Au fond, ni cléricals ni libéraux ne pensent un mot de ce qu'ils disent, mais peu importe : on honore la magistrature, c'est la règle.

Cette règle cependant vient d'être violée, à la fois par les doctrinaires et les catholiques liégeois.

Tous avec ensemble ont démolé, sinon la magistrature, du moins des magistrats.

C'est à propos de la nomination d'un président de tribunal à Hay que cet évènement s'est produit.

Trois candidats étaient sur les rangs, deux libéraux et un catholique.

Bien entendu, les libéraux comptent bien faire nommer par le ministère Beernaert, le candidat calottin — le quel, par parenthèse, répond au nom extraordinaire de Bribosia.

Les libéraux, pour parer le coup, ont fait présenter, par la Cour d'appel de Liège, composée en majorité de libéraux, les deux mêmes candidats, les deux libéraux.

Le pauvre Bribosia est donc resté en panne.

Là-dessus, fureur de la Gazette de Liège qui accuse la Cour d'appel d'injustice flagrante et lui reproche d'avoir posé un acte malhonnête en présentant un candidat qui n'est qu'une croûte — chose, d'ailleurs, fort probable.

Le Journal de Liège riposte en disant que M. Bribosia, est un parfait imbécile d'une incapacité notoire et qu'il n'a dû sa première nomination de juge qu'à des services politiques rendus par lui, à de hauts personnages calottins.

Cette assertion nous paraît aussi fort vraisemblable.

Mais, qu'est-ce que tout cela prouve ?

Tout simplement que le respect affiché, par les deux partis politiques qui se disputent notre argent, vis-à-vis de la magistrature, est une manifestation absolument hypocrite. Au fond, tous savent ce que vaut la magistrature belge et, s'ils la ménagent, c'est parce que les farceurs qui exploitent le pays ont besoin de s'appuyer sur des juges à tout faire.

Quant à nous, notre opinion est faite depuis longtemps sur la magistrature belge.

A part d'honorables exceptions que nous connaissons et pour lesquelles nous nous professons le plus grand respect, nous trouvons que la magistrature belge ne vaut pas tripette.

Les magistrats ne sont, du reste, pas seuls responsables de cet état de choses.

La véritable cause du peu de valeur de la magistrature belge, réside dans la façon dont elle est recrutée.

En effet, est-ce en étudiant, en donnant des preuves d'honnêteté, d'impartialité, qu'un avocat devient juge, qu'un juge devient conseiller ?

Pas du tout !

C'est en rendant des services aux gros bonnets, c'est en se faisant le larbin politique, le courtier électoral d'un homme politique en vue, qu'un avocat sans causes se fait nommer magistrat. C'est en s'efforçant de plaire aux conseillers provinciaux, aux ministres dont dépend sa nomination qu'un juge devient conseiller.

Mais être honnête, impartial, à quoi cela pourrait-il servir ?

A se faire blackbouler simplement !

Dans notre pays, où tous les services rendus aux élus du suffrage restreint, se payent avec l'argent de tous, les places de magistrats comme bien d'autres, constituent la monnaie ayant cours légal parmi les

hommes politiques qui doivent donner le pourboire de rigueur à leurs souteneurs.

M. Silvercrux, le vieux lutteur, a rendu des services électoraux aux cléricaux ; M. Silvercrux va devenir magistrat. Naguère, M. Jottrand père s'était montré complaisant pour sa majesté Frère-Orban, et M. Jottrand fils a été, d'emblée, nommé substitut à Bruxelles. Faut-il rappeler la nomination de M. Stelingwerf ?

Et il en est ainsi chaque jour.

Des fonctions qui devaient être accordées aux hommes de savoir, sont distribuées à des saltimbanques qui, moyennant récompense... malhonnête, consentent à servir de marche-pied à nos grands hommes politiques.

Aussi est-ce chez les jeunes avocaillons, sans éloquence, sans science juridique et, souvent, sans dignité, une véritable rage. Tous se lancent à corps perdu dans la politique, doctrinaire ou clérical, selon les moments, tous se font les laquais des hommes influents et racrochent des suffrages pour leurs maîtres, auxquels, d'ailleurs, ils sont prêts à lécher la plante des pieds. Et quand ils ont été bien obéissants, bien dévoués, bien plats, ces bons jeunes gens ont l'espoir de devenir magistrats et de pouvoir disposer à leur gré de notre liberté et de votre honneur.

Comment veut-on qu'une magistrature ramassée dans une pareille racaille, possédant la science, la haute et sereine impartialité dont aurait besoin un magistrat pour bien remplir ses fonctions ?

Ces anciens politiques de cabaret, devenus juges, ne peuvent que continuer leur carrière comme ils l'ont commencée, en intriguant auprès des grands pour obtenir un avancement auquel leur valeur personnelle ne peut leur donner droit.

De plus, les hommes indépendants, honnêtes, instruits — il s'en trouve — égarés dans la magistrature, restent en arrière, incapables qu'ils sont de trimballer leur dignité dans les antichambres des grands et petits personnages politiques.

Et voilà ce qui fait que, lorsque le Journal de Liège traite d'imbéciles des juges cléricaux, et que la Gazette insinue que des magistrats libéraux sont à la fois incapables et partiaux, il y a cent à parier contre un que la feuille clérical et le journal libéral sont absolument dans le vrai l'un et l'autre !

CLAPETTE.

A coups de fronde.

Une personne absolument digne de foi, nous raconte l'histoire suivante dont elle nous garantit l'authenticité.

Dernièrement, une mère de famille, désolée de voir son fils doubler la seconde classe de l'École moyenne, sans paraître avancer le moins du monde dans ses études, allait consulter l'éminent Potentatier, afin de savoir ce qu'elle devrait faire d'un rejeton si peu disposé à mordre la pomme de la science.

Savez-vous ce que le grand recteur conseilla à la mère éplorée ?

Tout simplement de mettre à l'Université l'écolier en question !

Aujourd'hui, c'est chose faite et le brillant élève doublant de la seconde de l'École moyenne a pris son inscription à l'Université.

Pour peu que de pareils faits se reproduisent, on pourra bientôt appliquer à l'Université, la célèbre phrase d'une mère à qui l'on demandait pourquoi elle avait mis son gosse au Conservatoire :

— In n'fève rin d'bon nol po — dit la bonne femme — on l'aveut ravi à s'cole, dja bin d'vou l'mette à Conservatoire !

— Comme mon fils ne parvenait pas à suivre convenablement les cours du jardin d'enfants, dirait-on, nous avons bien dû l'envoyer à l'Université !

Une gentille enseignante cueillie rue St-Séverin :

MADAME EUGÉNIE DUJARDIN

Ramoneuse de cheminée

prête sur demande a

TOUTE HEURES !

Plusieurs de nos lecteurs nous reprochent d'être les adversaires de l'œuvre des ouvriers sans travail et d'enrayer l'élan de la charité en faveur de la dite œuvre.

Ces lecteurs se trompent. Nous ne sommes nullement les adversaires de cette œuvre, mais nous la trouvons organisée fort mal et d'une façon aussi peu démocratique que

possible, chose peu étonnante, étant donnée la composition du comité.

Il nous suffira de discuter, en quelques mots, une des mesures prises par le comité pour démontrer ce que nous avançons.

Tout d'abord, on sait que pour obtenir un secours, un ouvrier doit être sans travail depuis le 15 février au moins.

Cette mesure, nous nous empressons de le reconnaître, est on ne peut plus logique.

Il est clair, en effet, que l'ouvrier qui n'est pas resté au moins un mois sans manger n'a pas encore faim. Comme nous ne sommes encore que le 20 mars, il est juste d'exiger que ceux qui veulent recevoir de quoi acheter du pain n'aient plus mangé depuis le 15 février. Ceux-là, du moins, pourront se mettre à table avec un peu d'appétit.

Le comité — et nous l'en félicitons — a compris que s'il devait nourrir les ouvriers sans travail, il ne pouvait les faire crever d'indigestion !

Ce n'est donc pas de cette mesure intelligente prise par le comité que nous voulons parler.

Nous attirons seulement l'attention de nos lecteurs sur la disposition suivante, dont nous avons d'ailleurs déjà parlé.

Pour obtenir du secours l'ouvrier devra — c'est le comité qui parle — produire un certificat du dernier patron pour lequel il a travaillé, certificat attestant qu'il n'a dû quitter ce patron que par manque de travail.

A première vue, cette mesure semble n'avoir été prise que pour empêcher l'argent recueilli de soutenir les grèves. Au fond, elle est dirigée contre tout ouvrier qui n'obéit point passivement au patron.

Un exemple le prouvera.

Un ouvrier a une discussion avec un de ses chefs, contre-maitre, employé, patron, peu importe. L'ouvrier a peut-être

aussi il peut avoir raison mille fois — ce qui n'empêchera pas le patron, maître absolu chez lui, de renvoyer l'ouvrier.

Or, si cet ouvrier se présente ensuite dans tous les autres ateliers de la ville sans parvenir à trouver de l'occupation, cet ouvrier, fut-il dans la misère la plus noire et eut-il même une femme et six enfants mourant de faim, cet ouvrier ne recevrait pas un sou, son dernier patron ne pouvant certifier que c'est le manque d'ouvrage qui a motivé le renvoi de cet ouvrier.

Cet exemple est-il assez clair et ne prouve-t-il pas, surabondamment, que le comité est imprégné de l'esprit de domination capitaliste ?

Nous ne conseillons cependant à personne de refuser une obole à l'œuvre des ouvriers sans travail, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter que cette œuvre n'ait pas été envisagée à un point de vue plus large.

Le public liégeois, entre autres prétentions, a celle d'être dillettante jusqu'au bout des doigts.

C'est sa toquade.

Ainsi quand on joue, au Pavillon de Flore, Madame Boniface, les Mousquetaires au Coward ou une autre ineptie musicale, il y a foule au théâtre de la rue Surlet ; les jours de spectacle gala, la haute (!) société s'écrase dans les stalles de M. Rath.

En revanche, quand on donne, au Théâtre Royal, la première représentation d'un opéra inédit ou que l'on joue Lohengrin, on a toutes les peines du monde à faire une salle un peu présente.

Le public si dillettante reste chez lui.

Quel raffinement, n'est-ce pas, dans le dillettantisme liégeois ?

Nous en recauserons un de ces jours.

Un dimanche dernier, la cavalcade défilait plac du Théâtre, un spectateur, au bruit des tambours qui ouvraient la marche du cortège, interrogeait son voisin :

— Est-il vrai que le comité organisateur a sollicité en vain, du ministre de la guerre, l'obtention des tambours de l'armée ?

— On refusé, c'est logique, répondit le voisin, la sollicitude du ministre pour les petites courses et les petits frères. C'est toute leur politique ; protéger la peur d'âne.

A ces mots, l'Aliboron d'une verdure arrêta par, administra au mauvais plaisant un maître coup de sabot, où vous savez, histol de lui apprendre à ne plus faire des associations aussi blessantes pour la race des ânes.

Poésii Namuroise.

Nos lecteurs — souviennent peut-être

encore d'un certain Monsieur A. D., avocat à Namur, lequel avait eu l'idée de mettre en vers — en vers que ce malheureux croyait français — les articles du code civil.

Le Frondeur a reproduit dans son musée un extrait du travail extraordinaire de l'avocat namurois, auquel Jean d'Ardenne a fait ensuite l'honneur d'une chronique.

Le pauvre poète a été, paraît-il, extrêmement flatté de voir que la presse s'occupait de sa personnalité et aujourd'hui il publie la suite de l'ouvrage poétique (!!!!!) dont la lecture nous avait si fort réjoui. Rendons grâce aux cieux et à Maître A. D., ou plutôt à Maître Alphonse Delport, car le nom du héros nous est enfin révélé. Les initiales modestes convenaient au débutant, mais aujourd'hui « entré vivant dans l'immortalité », l'auteur du Code civil poétique peut enfin livrer son nom aux populations en extase devant son beau talent.

Cela dit, nous ne ferons pas languir plus longtemps nos lecteurs et nous leur présenterons immédiatement quelques extraits de la poésie (!!) de M^e Delport.

L'éminent poète commence par le titre I^{er} du préliminaire du nouveau code de procédure civile, mise — c'est l'auteur qui parle — à la portée des poètes par M^e A. D., avocat à Namur :

Par congé mutuel, ou si l'on veut atteindre Terminaison de baux fondée (à quoi bon feindre !) Sur l'unique défaut (mais c'est un grand travers Chacun sait ça) de fonds, ou s'il faut pour un tiers

On pour soi, débusquer le preneur de son gîte, Et lui faire vider le logis au plus vite ; Ou bien saisir du coup, en cette occasion, Quelques verres fêlés (comme votre cerveau, ô Delport) ou quelque lampion :

Après quoi requérir que la dite saisie Soit dès lors validée à votre fantaisie, au vu de, accident qui pourrait vous taser ; Hé bien ! encore, Messieurs... mais avant de poser La clef de voûte enfin à ce bel édifice,

Permettez-moi d'errer au gré de mon caprice (Hélas, mon pauvre Delport, il y a longtemps que vous errez)

Vais-je vous raconter des bluettes d'amour, Ou dans la politique, exercer mon humour ? Jusqu'à présent ma muse est pleine d'innocence, Réservez, ingénue et presque en pénitence.

Nenni. Parfois, la nuit, jaillit un point de feu, On approche, et ce n'est qu'un ver... luisant si peu ! Le pauvre, malgré lui, brille avec modestie, Je n'en puis rien non plus, si ma tête est lotie, En Politique, en Droit, des cas les plus drôles, De cas désopilants, inédits et follets,

De cas à dérider l'empereur de la Chine, Quand anxieux, pensif et d'humeur trop chagrine, Il cherche, sans trouver, quelques expédients Pour tracasser son peuple ou les négociants De France ou de Navarre. Oh ! qu'il rit donc ferme L'imprésario... pékin ! La guerre aurait son terme, Car le rire désarme... Or donc, dans tous les cas, Quand la location, par an, n'exécède pas Trois cents francs et sans plus, c'est alors que le juge

Parle en premier ressort. — Prenez garde au grabuge, Si le titre (du bail) se trouvait contesté Le conflit se présente avec facilité.

Ouf ! Mais sapristi, Delport que vous êtes, que trouvez-vous de désopilant, d'inédit, de follet et de drôle dans ce fait que le juge de paix s'occupe des contestations entre preneurs et bailleurs lorsque le prix de la location n'exécède pas trois cents francs ?

Qu'il y a-t-il dans cette disposition légale qui vous fait rigoler comme une petite baleine drôlette et follette, et pourquoi diable vous figurez-vous que l'empereur de Chine ritait si fort s'il apprenait cette nouvelle épastrouillante ?

Tudieu ! on a le rire facile à Namur ! Reconnaissons, toutefois, que même en ayant peu de dispositions au rire, on ne pourrait s'empêcher de se réjouir à la lecture des vers suivants :

Secundo. Que le fait vous plaise ou vous embête Il en sera de même, et pas à votre tête, Des réparations qu'à charge des preneurs, La loi met constamment !...

Ainsi vous êtes prévenus, la loi met les réparations à charge des preneurs, mais c'est à la condition expresse que ces réparations ne concernent point votre tête ! Ceci, probablement en vue d'empêcher les bailleurs trop souvent cocus d'abuser de la situation pour faire entretenir et réparer leurs ornements frontaux par leurs locataires.

Mais laissons Delport arriver au quatri :

(Il vient à point, Messieurs, ce petit numéro) Il couve dans ses flancs des engrais, des semences, Des pailles qu'on reprend aux fermiers qui, des

Sont tout prêts à sortir. — Ceux qui n'ont pas joui, Des lieux loués et qui par là même ont droit, oui, Ont droit à recevoir indemnités diverses,

[censes]

Dont le taux réclamé provoque controverses, Jugements et rapports, enquêtes et gachis; Ceux enfin qui, pour rien, pro deo ni gratis n'entendent pas avoir au déclin de l'automne, Versé dans les sillons les produits de Cambronne. Puant, en général, comme tout gras fumier;

Ah M...alheur! alors, si vous le prenez sur ce ton!
Delport, votre poésie ne sort pas de chez Rimmel!

Sexto. S'il arrivait que des mots insultants Tels qu'ils sont désignés par notre loi pénale Dans le numéro sept (soit donc à la finale) D'un article célèbre et d'usage commun Vous fussent adressés en temps inopportun;

(Par exemple, si l'on vous traitait d'Alphonse Delport, dans une assemblée française de gens intelligents.)

Quiconque à la louange est par trop réfractaire Et de la politesse au moins élémentaire, S'écarte en rechignant, et, plein d'austérité, Vous estampille au coin de l'imbécillité.

Cette idée d'un monsieur réfractaire à la louange et plein — comme un polonais — d'austérité, qui attend son ennemi au coin de l'imbécillité, afin d'estampiller le dit ennemi, fait image.

Mais il paraît qu'on n'estampille pas le monde comme cela sans courir quelque risque, car Delport nous apprend que, de pareilles opérations:

... le désagrément est de mener tout droit Jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, en ce célèbre endroit Dont les dimensions sont un peu trop restreintes, Et qu'on nomme à Namur, *la fameuse dalle aux cintes*,

Ici l'auteur veut bien fournir quelques éclaircissements aux lecteurs qui n'ont pas la veine d'être namurois.

« A Namur, dit le bon Delport, on appelle vulgairement « bache aux cintes » le tribunal de simple police. — Cette expression, qui a acquis droit de cité dans cette ville, se traduit en français par les mots « bac aux cendres. » Elle tire son origine du fait qu'un namurois, étant interrogé un jour sur ce qu'il avait vu et entendu au tribunal de simple police, d'où il sortait, répondit: *On n'y a osé que de baches aux cintes!* En effet, il est d'usage de commencer l'audience par les causes dans lesquelles les agents doivent déposer comme témoins, ce qui arrive d'ordinaire dans les contraventions relatives aux bacs aux cendres. »

De là, le titre de *bac aux cendres* accordé par les namurois, au tribunal de simple police.

On a de l'esprit à Namur!
On y a aussi une idée avantageuse de soi-même car, après avoir mis en caramels l'article onze du titre trois, le bon Delport, Alphonse, nous fait part, en ces termes, de l'admiration que lui inspire son œuvre:

J'allais sans plus tarder me livrer au dodo, Charmé d'avoir enfin, d'une volonté ferme, Mené sans trop d'accrocs cet article à bon terme, Article grandiose et tout bonné de paix Que je rends immortel, que j'illustre à jamais!

M^e Delport, la modestie vous étouffera si vous continuez longtemps sur ce ton.

Quoi qu'il en soit, nous nous estimons heureux si, en extrayant quelques perles de de l'écrin de M^e Delport, nous avons pu contribuer à étendre la réputation du barde namurois.

Namur désormais, n'a plus rien à envier à Bruxelles et à Liège.

Bruxelles à Casteln, Liège à Dechamps, Namur aujourd'hui à Delport.

Un mot encore.
Maître Delport nous apprend qu'il est juge suppléant à Namur.

Ce fait prouve une fois de plus, que l'on peut parfaitement être à la fois, avocat, créatin et magistrat.

CLAPETTE.

PUBLICITE

Aux négociants, restaurateurs etc.

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on desire faire insérer dans le *Prodeur*, doivent être adressées à l'administration au journal, rue de l'Etuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Prodeur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liège — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collection. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Prodeur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le *jeudi soir* au plus tard à l'administration, pour être inséré dans le numéro paraissant la même semaine.

Le colonel Saint-Antoine

On s'est beaucoup moqué, pendant le siège de Paris, de ce malheureux Trochu, qui, n'ayant aucune espèce de confiance dans le plan qu'il avait déposé chez le notaire Dacloux, avait eu la lumineuse idée de confier à sainte Geneviève la défense de

la capitale. M. de Moltke en a même attrapé un de ces gonflements de la rate qui ne pardonnent guère à son âge, et je serais bien surpris, s'il n'y succombait pas d'ici à une dizaine d'années.

Pourtant, si bizarre qu'il paraisse au premier et même au second abord, le projet de mettre une sainte, morte depuis un certain nombre de siècles, à la tête de l'armée de Paris, et d'envoyer le tout contre les Teutons, n'était pas aussi singulier qu'il l'a paru il y a quinze ans. Du moins n'est-il pas sans précédent, ainsi qu'il appert d'un document publié par la *Revue militaire officielle de Lisbonne*, et que le savant mais trop pieux général avait dû méditer, avant d'accoucher de la fameuse proclamation dont le gouvernement de la Défaillance nationale eût le mauvais goût d'empêcher la publication.

En Portugal, dans cette contrée bénie de Dieu, où les prêtres sont heureusement restés les maîtres, et où les passants sont encore obligés de s'agenouiller sur le passage des processions, l'idée de Trochu eût été légitimement acclamée. Quoi d'étrange, en effet, à ce qu'une sainte fût proclamée généralissime de l'armée portugaise, alors que des saints y obtiennent couramment le grade de colonel?

Des saints colonels?
Parfaitement, chers lecteurs, et si vous croyez que je me livre à votre endroit à une de ces détachables plaisanteries qui ont justement déshonoré la corporation des fumistes, je me ferai un impérieux devoir de vous offrir, ici même, la copie littérale et authentique d'une commission royale délivrée par le ministre de la guerre, sur l'ordre de dom Jean, régent de Portugal de 1793 à 1814, et roi du même pays, sous le nom de Jean VI, de 1814 à 1826. La dite commission est précieusement conservée dans les archives d'Etat de Rio-Janeiro, et en voici le passage principal:

« Le glorieux saint-Antoine a contribué, nous en sommes convaincu, par sa puissante intervention, aux heureux succès de nos armées et au rétablissement de la paix dans l'Empire portugais. En conséquence, nous avons résolu de l'élever au grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Il recevra la solde usuelle par l'intermédiaire de notre maréchal de camp Ricardo-Xavier Cabral de Cunha, provisoirement chargé du commandement de nos troupes dans la capitale avec le titre de capitaine général.

« Que notre volonté soit faite! Nous avons apposé à ce décret notre royale signature de notre main et le grand sceau du royaume.

« Donné dans notre capitale le 31 août de l'an 1814, après la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

J'insiste sur la date 1814!

C'est, en effet, en plein dix-neuvième siècle qu'a été rédigé et signé cet incroyable document, et ce qui achève de caractériser l'esprit qui règne dans les régions gouvernementales portugaises, c'est que le belliqueux saint Antoine figure encore aujourd'hui sur la liste de l'effectif de l'armée.

Il y a plus: la solde, qui devait être touchée à l'origine par le bon maréchal Ricardo, est toujours exactement payée au colonel saint Antoine, et depuis soixante-quinze ans, jamais les successeurs de Ricardo n'ont failli au pieux devoir d'émarger pour leur vénérable frère d'armes.

Dire ce que les soldats du régiment de saint Antoine adorent leur colonel est littéralement impossible. Avec lui, en effet, jamais de punitions; pas de clou pour les boutons mal astiqués; la consigne, incon nue au bataillon.

Il est vrai qu'il y a les autres officiers, et qu'avec eux il faut ouvrir l'œil, mais quel bon bougre que le colonel! En voilà un qui n'em... bête pas le trouper!

Du haut du ciel, sa demeure dernière Le colonel n'est jamais mécontent.

Par exemple, ce que je n'ai pu savoir, c'est la part que le légendaire compagnon de saint Antoine a dû avoir dans l'affaire. La commission citée plus haut n'en fait pas mention; mais si le régent de Portugal a commis à son égard une omission regrettable, je suis sûr que les soldats placés sous le commandement de saint Antoine n'ont pas oublié ce sympathique quadrupède, et qu'au brave toutou de nos troupiers les portugais peuvent fièrement opposer le cochon du régiment.

Robert CHARLIE.

La Meuse illustrée.

Ensuite d'une convention signée entre le Comité de l'œuvre et M. F. D'Hour, libraire, 21, rue du Pont-d'Ile, à Liège, ce dernier est le seul concessionnaire pour la vente dans la province de Liège de la *Meuse illustrée*; on pourra se la procurer chez lui et chez ses vendeurs au prix d'un franc.

Comment on devient magnétiseur.

Au moment où la gloire de M. Donato bat son plein, il est peut-être intéressant de savoir comment notre concitoyen est devenu magnétiseur.

C'est pourquoi nous croyons devoir pu-

blier le récit suivant fait par M. Donato lui-même à un reporter parisien, à l'époque où la presse s'occupait des démêlés de M. Donato et de son sujet d'alors, Mlle Lucile.

Nous laissons la parole à M. Donato:

— C'était en 1875, raconte le magnétiseur. Je me trouvais à Bruxelles, rédacteur de la *Chronique*, quand débarqua la troupe Senach, où figurait Bernardi, accompagné de deux somnambules: ma femme venait de me quitter pour retourner auprès de ses parents, malgré les sommations que je lui avais faites de réintégrer le domicile conjugal. Devant ses refus, me voilà libre. Le soir de la première représentation Senach, je suis à mon poste de critique, écoutant de mes deux oreilles et regardant de mes yeux, pour rendre le lendemain, fidèlement compte de la séance.

Bernardi qui ne sait ni s'exprimer ni s'expliquer en français, — et qui ne s'en vante pas moins de m'avoir donné des leçons, amène la salle: on jette des pommes cuites au deux somnambules immobiles derrière lui, on le siffle; le directeur, désespéré — on réclamait l'argent — court à moi et me demande conseil. Le pauvre homme, j'avais fait sa connaissance et j'étais navré pour lui de l'insuccès qui ruinaient son entreprise. Penché sur moi, il me supplie de le tirer de ce mauvais pas; mes voisins de l'orchestre m'observent avec stupeur. Qu'entreprendre? Ah! une idée: « Attendez, dis-je à Senach... »

Quelques instants après, le régisseur s'avance vers le public furieux et s'écriait: Messieurs, mesdames, M. d'Hont, rédacteur de la *Chronique*, s'offre à remplacer M. Bernardi: Voulez-vous M. d'Hont! Aussitôt mille voix s'élevèrent: « Oui, oui, qu'il paraisse! » Pipe-en-Bois, qui se trouvait au premier rang des stalles, hurle plus fort que les autres; c'était déjà un triomphe! Enfin me voici en scène; je n'avais jamais essayé l'ombre d'une expérience; n'importe, ne fallait-il pas tenir ma promesse à Senach? Je me souciai bien de Bernardi, je ne lui ai même pas adressé la parole. Les deux somnambules m'interrogent des yeux, je fais un pas vers elles, — et je choisis naturellement la plus jeune, la plus jolie, la plus affriolante; c'était Lucile. En un clin d'œil je la magnétise, et l'expérience réussit, je la laisse là un instant, pâle, inerte, magnifique devant le public qui m'acclame... Pauvre Bernardi!

Le lendemain, j'obtins de Senach l'autorisation de tenter, dans l'intimité, quelques expériences avec Lucile. Le magnétisme ne m'avait pas encore empoigné, je n'y croyais pas même, après le succès et voulait simplement pousser plus loin la satisfaction de mes curiosités.

Je m'enferme avec Lucile; nous nous installons au milieu d'une chambre vaste et claire à l'auberge du *Grand Laboureur*. Si j'essayais de lui transmettre ma pensée et ma volonté? On prétend que c'est une blague, nous allions bien voir! — Je plaie Lucile en face de moi sur une chaise. Elle était charmante, gracieuse et fraîche! Hum, me dis-je, un baiser de cette jolie bouche ne serait pas à dédaigner... et je me mets à désirer un baiser. Qu'elle n'est pas ma stupéfaction, quand, tout d'un coup, je vois Lucile magnétisée, qui se lève et les yeux clos vient à moi: elle m'entoure des bras et me donne dans un sourire, un baiser sur le front... Le résultat m'enthousiasme et je lui crie: — Tombe à genoux, je veux que tu tombes à genoux...

Et sur mon ordre, la voilà qui s'agenouille devant moi. Je vous jure que ce n'était pas là un spectacle à dédaigner. J'aurais pu aisément... vous comprenez, n'est-ce pas. Mais non, je la réveille en soufflant sur son visage devenu idéalement céleste... En se voyant ainsi à mes pieds, elle est partie d'un immense éclat de rire, n'entendant rien à ce mystère...

Immédiatement, je saute en voiture et me fait conduire chez les principaux médecins de Bruxelles, pour leur communiquer ma découverte. J'en emmène plusieurs avec moi au *Grand Laboureur* et notamment les docteurs Huvenard et Frappard. L'expérience renouvelée et constatée réussit une seconde fois à merveille. J'étais transporté! De ce moment, la lumière s'est faite dans mon esprit et je me suis voué au magnétisme corps et âme. — Non, mais si vous aviez vu comme elle était adorable à mes genoux, la petite Lucile!...

La troupe Senach abandonne Bruxelles; je pars avec elle. A Liège, je propose à Lucile de commencer une tournée avec moi, deux cents francs par mois, costumes, voyages, le tout à ma charge. Très timide, liée par un engagement, elle n'ose accepter ouvertement; mais une semaine après, sous prétexte de promenade en voiture, nous lâchons Senach et prenons le train; l'amie dont vous a parlé Lucile a même assisté aux préparatifs de notre fuite.

Lucile, qui savait très bien que j'étais marié, s'attache à moi; nous ne nous quittons plus. Le cinq août, je rentre à Liège, ma ville natale, où je débute sous le nom de Donato, tandis que je baptise mon sujet de ce nom de Lucile qui a retenti à travers l'Europe; je l'avais connue pauvre, ignorée et s'appelant Augustine par dessus le marché, — je la lance.

Nous abordons à Paris, nous passons par la rue de la Harpe, rue Saint-Lazare, et par les Fantaisies Oller; de là, Genève, Neufchâtel, la Belgique. Le magnétiseur Donato fait parler de lui; le magnétisme sort de l'ombre et de la superstition.

Plus d'une fois cependant, on me traite comme un sorcier, comme un Belzébuth.

Dans le Jura, à Porrentruy, le docteur Tony-Duran — de la Faculté de Paris — publie dans les journaux de la localité, que je suis le représentant du Diable. Les paysans se soulèvent; un soir, à la sortie du théâtre, on veut m'assassiner. A Gand, le *Bien Public* — organe attitré du clergé belge, fait défense à ses lecteurs d'assister à mes expériences sous peine des rigueurs de l'Eglise.

A Neufchâtel, il nous en est arrivé une bien bonne. Je donnais séance au théâtre. Ça marchait admirablement. Tout d'un coup, un monsieur se lève et de l'avant-scène harangue la foule: « Chers concitoyens, chères concitoyennes, il est de mon devoir de vous prévenir que vous êtes victimes d'une infecte comédie! » — La salle se met à huer. « Oui, vous avez raison de huer, reprend l'interrupteur. » Là-dessus, je m'avance vers le public et je demande à haute voix: Est-ce à moi ou à ce monsieur que ces huées s'adressent? Et toute la salle de s'écrier: Mais c'est Lambelet qu'on siffle, à la porte Lambelet! Tumulte. Le pompier de service monte sur la scène et hurle: Evacuez, évacuez. Je fais appeler le commissaire de police et je le prie de nous débarrasser du perturbateur...

— Impossible, monsieur, me répond le fonctionnaire, ce perturbateur c'est le chef de l'Etat...

C'était, en effet, le président du grand conseil de Neufchâtel. Tous les journaux suisses de 1880 relatent en détail cet incident. Immédiatement Lambelet imprime un placard contre moi, je riposte par une circulaire, et j'annonce une brochure. A cette nouvelle je reçois la visite de trois présidents des tribunaux; la chose devient grave pour Lambelet, la ville est pour moi. Tourné en ridicule, Lambelet ne sait où donner de la tête; les trois présidents me supplient de ne pas publier ma brochure, et m'invitent à souper avec Lambelet; j'accepte; le soir on aurait pu voir sortant d'un restaurant, après ripailles, les quatre magistrats et le magnétiseur.

Voilà le roman de M. Donato, raconté par lui-même.

N'est-ce pas à donner envie de se faire magnétiseur?

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Direction Ed. GALLY

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 22 mars 1885

Jérusalem, grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.

Lundi 23 mars 1885

R-présentation extraordinaire au bénéfice de M. Briant, deuxième ténor.

Abou-Hamet, opéra en 4 actes et 1 prologue de Th. Dubois.

Théâtre de la Scala

(Ancien Gymnase, place Saint-Lambert).

Dimanche 22 mars 1885

Bur. à 7 1/2 h. — Rid. à 8 0/0 h.

Séance par le

Fascinateur DONATO

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 4 heures.

RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinave-d'Ile, 26

Services de table. — Nouveautés. — Orfèvrerie Christofle.

Gros lot de 348,000 fr.

AU TIRAGE DU 1^{er} AVRIL 1885

LOTS TURCS

6 tirages par an. Ces titres sont vendus: par 12 versements mensuels de fr. 4-50 ou 24 versements mensuels de fr. 2-50.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat. Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleur cours, escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêts sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur
1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

ANTIQUITES

L. Kervyser, sculpteur, rue Mont-St-Martin, 54, Liège. Spécialités des réparations et transformations des meubles antiques.

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à 12-50 de la Grande Maison de Parapluies, 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaissant que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu de chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

Liège — Imp. E. PIKARE et frère, r. de l'Etuve, 12.

CABALCADE

